

D'AGRICULTURE

ILLUSTRÉ

Publié par le Département de l'Agriculture de la Province de Québec.

Vol. V.

MONTREAL, MARS 1882.

No. 2

Ordre des matières.

Goëmon-biphosphaté	17
Entrepôt et fabrique canadienne de machines agricoles avec grav.	17
Bons conseils à nos meilleurs amis, les cultivateurs	18
Les beurres et fromages d'Ontario	18
Tonte des moutons (avec gravures)	19
Leçons d'agriculture	22
Crémérie-école de Saint-Denis (en bas)	23
Rapport de la crémérie-école de Saint-Denis, 1881	24
Feux dans les bois	21
Eau de goudron contre les insectes	24
La société d'horticulture du comté de l'Islet	24
HORTICULTURE.—Pommiers rustiques	25
—Plantes vivaces pour le parterre	26
Viticulture	28
Colonisation	29
BONS DES CERCLES — Excellents conseils qui partent de haut, p. 30 ; Avis aux cercles agricoles, p. 30 ; Cercles agricoles, sociétés d'agriculture, p. 30 ; Cercle agricole de Saint-Aubert, p. 30 ; Cercle agricole de Saint-George (Beauce), p. 31 ; Sainte-Foye, comté de Québec, p. 31 ; Cercle agricole de Saint-Gervais, p. 31 ; Cercle agricole du Cap Santé, p. 31 ; Cercle agricole de l'Isle-aux-Grues, p. 31 ; Nouvelles apicoles	31

Goëmon-biphosphaté.

Comme on le sait, le département de l'agriculture a cru devoir faire venir de France, l'année dernière, à grands frais, une quantité considérable de goëmon-biphosphaté, dans le but de faire connaître la valeur de cet engrais chimique par toute la province. Les sociétés d'agriculture en ont reçu chacune quelques tonnes, en acompte sur l'octroi qui leur est voté par la Législature ; mais il est à espérer que nos cultivateurs les plus marquants ne se contenteront pas des quelques livres qui pourraient leur venir ainsi. Nous leur recommandons fortement d'en faire l'essai sur au moins un arpent de terre, c'est-à-dire de 500 à 1000 livres, selon qu'ils l'emploieront avec ou sans fumier sur leurs légumes.



Semoir à la volée en opération—Côté & Vessot, Québec.

Pour tous ceux qui cultivent la betterave à sucre, pour une des sucreries établies à Berthier, Farnham, ou Coaticooke, il n'y a pas à hésiter, ce nous semble; puisque l'usage des engrais a produit une betterave infiniment plus riche en sucre, en augmentant de beaucoup le rendement par arpent.

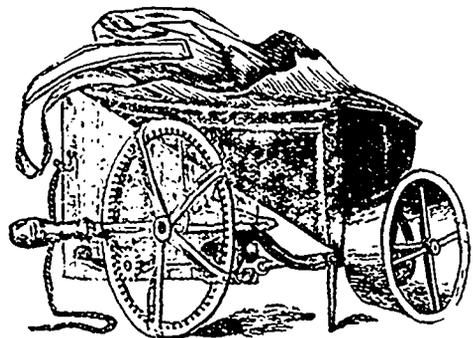
Bien que l'engrais reçu l'année dernière soit maintenant plus riche qu'il l'était alors, à cause de sa plus grande dessiccation, le gouvernement le vendra le même prix, soit \$26 la tonne de 2000 livres livrée aux gares de chemins de fer ou aux bateaux, à Québec. C'est plusieurs piastres par tonne de moins qu'il n'a coûté. Chaque quart contient environ 260 livres. Nous conseillons donc à nos lecteurs de se hâter de faire leurs commandes, afin que la distribution s'en fasse dès le mois d'avril, à temps pour l'épandage qu'il faut faire le plus tôt possible quand la terre est ressuyée.

Nous reviendrons sur ce sujet le mois prochain.

Entrepôt et fabrique canadienne de machines agricoles.

Nous avons récemment visité, avec le plus grand intérêt, le magnifique entrepôt de machines agricoles de MM. Chs. T. Côté & Cie, à Québec. Nous y avons vu un assortiment très complet des meilleures machines agricoles, ainsi que des charrues, herbes et autres instruments aratoires, à des prix tout-à-fait modiques. M. Samuel Vessot, ci-devant de Joliette, mécanicien fort distingué, vient d'entrer dans cette société qui prend maintenant le nom de Côté & Vessot.

M. Vessot est l'inventeur de l'excellent semoir qui porte son nom et dont nous donnons la gravure aujourd'hui. Nous ne saurions en dire trop de bien après des essais répétés pendant plusieurs années. MM. Côté & Vessot dirigent en même temps une grande fabrique d'instruments aratoires. Ils offrent de céder aux membres des cercles agricoles n'importe lesquels de leurs appareils, au prix du gros, ce qui leur donnera une diminution très notable sur les prix ordinaires du détail. Cet avantage, bien entendu, ne s'appliquera qu'aux membres des cercles régulièrement organisés, et pour en pro-



Semoir à la volée—Côté et Vessot, Québec.

fitier il faudra que le fait d'être membre du cercle agricole soit attesté par M. le curé de la paroisse, et que ces achats soient faits au comptant.

Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit au sujet de l'union de plusieurs membres d'un cercle agricole, en vue d'acheter les instruments d'agriculture dont ils peuvent avoir